Sourdeval	RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026 COMPTE RENDU	Version 1 2026 03 26

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de Sourdeval légalement convoqué ce 9 juillet 2026 à 20h30 à la Mairie de Sourdeval, et fait l'appel des membres du Conseil.

Sont convoqués : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE Conseillers municipaux,
Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE
Procurations : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Membres en exercice : 27, membres présents : 21, membres votants : 25.

Et désigne **secrétaire de séance :** Sébastien DANGUY.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 mai 2026

Rapporteur : Adrien JEHENNE
Délibération 2026.07.01

Le Maire demande s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Conseil Municipal avant de procéder au vote et de l'adopter le cas échéant.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

2. Présentation de la démarche du projet de territoire et du plan d'actions qui en découle

Rapporteur : Adrien JEHENNE
Délibération 2026.07.02

Pour rappel, la commune de SOURDEVAL a adhéré pour 5 ans au programme Petites Villes de Demain (PVD) en signant une convention avec l'Etat le 28 juin 2021 puis elle a recruté le 1er décembre 2021 un chef de projets PVD, mutualisé avec les communes de MORTAIN-BOCAGE et LE TEILLEUL.
Ce programme a pour but de donner les moyens aux communes comme Sourdeval d'élaborer ou de mettre en œuvre leur projet de territoire.

Après une période de concertation et d'état des lieux avec les élus et les partenaires, il a été décidé d'engager l'élaboration d'un projet de territoire avec un groupement d'études à partir de Janvier 2024. Trois phases se sont succédées avec de nombreux temps d'échanges, des réunions publiques sous forme d'ateliers avec les habitants, des réunions techniques avec les référents institutionnels, des réunions stratégiques avec les élus de la commune.

Deux ans de travail collaboratif ont permis de valider une feuille de route pour les 15 prochaines années articulée autour de 6 axes majeurs :
- Axe 1 : Renforcer l'attractivité de la commune pour toutes les classes d'âge
- Axe 2 : Adapter le parc de logements aux besoins du territoire en intégrant les enjeux de ZAN et de rénovation
- Axe 3 : Assurer le renouveau économique de la commune
- Axe 4 : Favoriser les mobilités douces
- Axe 5 : Encourager le renouveau des pratiques agricoles et alimentaires
- Axe 6 : Favoriser la sobriété sur le territoire

Le programme d'actions issues des réflexions comporte 27 actions dont 9 ont été identifiées comme prioritaires, par l'équipe municipale, et à mettre en œuvre au cours du mandat et si possible lors des quatre prochaines années.
Il est proposé de valider le programme dans son ensemble et les actions prioritaires suivantes :

- Action n°3 : Devenir du collège, étude bâtimentaire et construction du projet partenarial
- Action n°4 : Travaux de réhabilitation de l'école André Bruno (cours et abords)
- Action n°5 : Rénovation des vestiaires du stade et de la piste d'athlétisme
- Action n°7 : Définir et mettre en œuvre la stratégie foncière (sur le commerce et l'habitat)
- Action n°13 : S'inscrire à l'échelle de la destination touristique
- Action n°15 : Nouvelles boucles de randonnées et balisage des chemins
- Action n°20 : Réalisation d'un schéma des mobilités actives
- Action n°21 : Garantir des menus locaux à la cantine
- Action n°24 : Rénovation énergétique de la gendarmerie et des logements associés

En parallèle, en juin 2026, le préfet de la Manche a offert aux collectivités la possibilité d'engager un « contrat de mandature avec l'Etat ». Cela permettrait d'inscrire la commune de Sourdeval dans un partenariat sur une perspective pluriannuelle (2026-2032) pour des projets d'intérêts partagés. Les modalités de ce « contrat de mandature » sont à discuter avec le Préfet, les services de l'Etat sont interrogés afin de mieux comprendre la finalité et l'intérêt pour la commune de Sourdeval de s'engager éventuellement.

Vu la délibération du conseil municipal du 21 février 2023 qui autorise le lancement de la consultation pour le recrutement d'un bureau qui élaborera le projet de territoire de Sourdeval,
Vu la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2023 qui acte le recrutement qui cabinet CERUR pour la réalisation du projet de territoire,
Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2023 qui acte la gouvernance du projet de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de :
- Valider le projet de territoire avec les six orientations évoquées ci-dessus,
- Arrêter le programme d'actions pour les 4 prochaines années sur la base des 9 actions prioritaires énoncées ci-dessus,
- Solliciter pour ces projets toutes les aides financières possibles auprès des différents partenaires : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, ….
- Autoriser l'inscription des projets issus de cette démarche dans un futur contrat de mandature (2026-2032) avec l'Etat s'il en résulte un intérêt pour la commune.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

3. Projet de conventionnement avec un cabinet de placement spécialisé dans le domaine médical

Rapporteur Emilie DESVOL
Délibération n°2026.07.03

Le cabinet World Health Recruitment, cabinet espagnol spécialisé dans le recrutement de médecins, a pris contact avec la commune de Sourdeval afin de présenter ses services et son accompagnement des collectivités confrontées aux difficultés d'accès aux soins.
Le cabinet a indiqué disposer actuellement de plusieurs pistes de recrutement de médecins généralistes susceptibles d'être intéressés par une installation en France et plus particulièrement en milieu rural.
Au regard des caractéristiques du territoire et des besoins identifiés, Sourdeval fait partie des communes qu'il estime pouvoir proposer à ces praticiens. À ce stade, il ne s'agit que de contacts et de perspectives de recrutement.
Aucun engagement n'a été pris et aucune installation n'est arrêtée.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'engager une collaboration avec ce nouveau cabinet de recrutement afin de diversifier les démarches entreprises par la commune pour renforcer l'offre de soins.

Cette proposition s'inscrit en complément des actions déjà engagées. En effet, le cabinet Laboraré apparaît aujourd'hui moins dynamique dans sa prospection.

Par ailleurs, les échanges réguliers menés dans le cadre de la délégation à la santé confirment que l'activité du Docteur Igor Nakonetchnyi est soutenue et qu'un renforcement de l'offre médicale répondrait aux besoins du territoire.

Les principales modalités proposées dans le cadre de cette collaboration sont les suivantes :
- un coût de recrutement fixé à 25 000 € par médecin, payable uniquement en cas d'installation effective
- la mise à disposition du cabinet de consultation communal provisoire pour un loyer symbolique de 1 € (mêmes modalités que celles retenues lors de l'installation du Docteur Igor)
- la participation, le cas échéant, aux conditions d'accueil du praticien, avec la prise en charge du logement pendant les six premiers mois de son installation, puis de 50 % du loyer durant les six mois suivants, afin de faciliter son intégration sur le territoire.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe déléguée aux questions de santé, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le cabinet World Health Recruitment ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

4. Présentation de l'avant-projet de réhabilitation des vestiaires du stade Félix GALIAZZO en vue de sa validation et du dépôt de permis de construire

Rapporteur Manuella HAMEL
Délibération n°2026.07.04

Depuis plusieurs mois le cabinet LDA architecture travaille sur le projet de réhabilitation des vestiaires et du club hause du stade Félix Galiazzo. Ces locaux sont marqués par un état de dégradation important qui ne permet plus d'accueillir les utilisateurs dans de bonnes conditions.

Un groupe de travail a donc été constitué et de nombreuses réunions de travail ont permis de faire évoluer le projet.

Le cabinet a pu présenter le 24 juin dernier en commission de travaux le projet aux élus qui étaient présents en nombre. Cette réunion a permis d'apporter les derniers éléments de réflexion de l'avant-projet.

Un point d'étape doit être marqué par la validation de l'avant-projet. Les prochaines étapes seront de finaliser le projet, de déposer le permis de construire et d'étudier le plan de financement.

Le projet comprend :
- La démolition des anciens locaux
- La construction d'un soutènement séparatif des propriétés voisines
- La construction de 2 blocs séparatifs :
  - 1 bloc club hause bureaux administratifs
  - 1 bloc vestiaire
- La réfection des couches de surfaces et le traitement des eaux pluviales superficielles.

L'estimation du projet s'établit à 1 326 620 euros TTC.

Désignation	Montant TTC
Etudes préalables	**3 318.00 €**
levé topographique	1 140.00 €
diagnostic amiante plomb	2 178.00 €
Etudes Maitrise d'œuvre	**104 137.65 €**
Maitrise d'œuvre 8,90%	104 137.65 €
Acquisition foncière	**2 682.00 €**
frais d'acquisition achat et notaire	1 500.00 €
frais de bornage	1 182.00 €
Assistance technique	**13 397.00 €**

étude géotechnique	6 000.00 €
contrôle technique	5 180.00 €
coordonnateur SPS	2 217.00 €
Travaux	**1 203 086.00 €**
Travaux de base	1 069 286.00 €
travaux optionnels	100 800.00 €
travaux dévoiement réseaux	3 000.00 €
travaux divers imprévus (main courante)	25 000.00 €
Mobilier	5 000.00 €
Montant prévisionnel de l'opération	**1 326 620.65 €**

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :
- Approuver cet avant-projet,
- Autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs et partenaires,
- Autoriser M. le Maire à déposer les demandes de permis de construire

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

5. Présentation pour approbation du projet d'effacement des réseaux et de l'éclairage public dans la Cité du Val de Sée

Rapporteur Mickaël ROGER
Délibération n°2026.07.05

Lors de différentes réunions du Conseil Municipal et de la Commission travaux, il a été fait le choix d'étudier les solutions techniques et financières d'effacement des réseaux et de l'éclairage public dans la Cité du Val de Sée. Après consultation du SDEM50 sur cette question, il en ressort les projections techniques et financières suivantes.

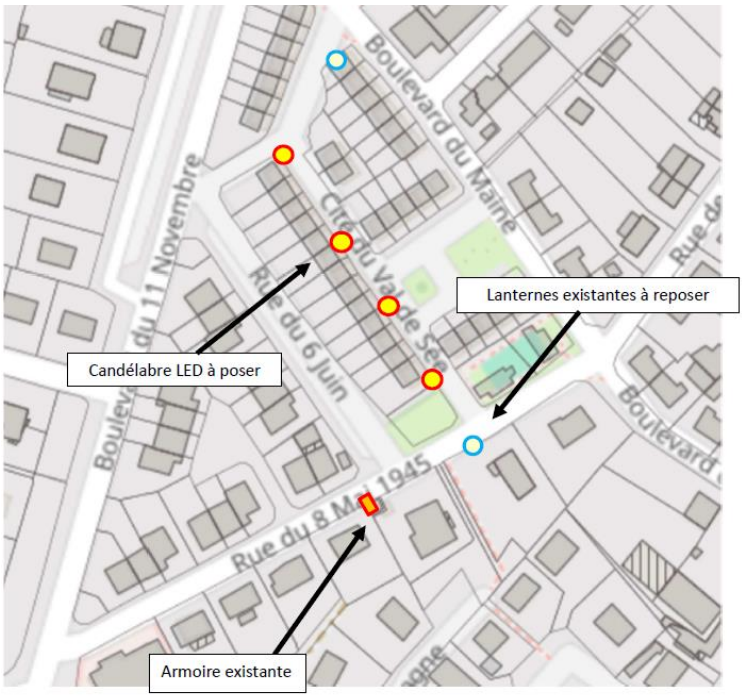

1- Travaux de mise en souterrain du réseau de distribution électrique	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 80% du montant HT des travaux.	70 000 €	14 000 €	56 000 €

2- Travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 80% du montant HT des travaux.	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3- Travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Réseau d'alimentation des candélabres Participation de la commune à hauteur de 80% du montant HT des travaux.	10 000 €	2 000 €	8 000 €
Fourniture et pose de 4 candélabres Participation de la commune à hauteur de 90% du montant HT des travaux.	6 000 €	600 €	5 400 €

Total des travaux de mise en souterrain des réseaux	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	86 000 €	16 600 €	69 400 €

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 86 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de s'élève à environ 69 400 €.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint délégué aux travaux, il est proposé au Conseil Municipal :
- De valider la réalisation de l'effacement des réseaux,
- De demander la réalisation des travaux au SDEM50 avant le dernier trimestre 2026
- D'accepter de participer aux travaux à hauteur de 69 400€, sous réserve d'évolution des prix
- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- De donner pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

6. Présentation d'une proposition de convention d'utilisation de la station de lavage des services techniques municipaux par les services de l'Agglomération

Rapporteur Adrien JEHENNE
Délibération n°2026.07.06

Le service déchet de l'Agglomération utilise régulièrement la piste de lavage des services techniques de la Commune de Sourdeval pour réaliser le nettoyage des camions de collecte de l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie. Il convient de formaliser cet usage et les coûts qui en résultent.

Les modalités de la convention s'articuleraient autour des éléments suivants :
- Objet : lavage des camions de collecte de l'Agglomération à l'issue des tournées de collecte
- Durée : 36 mois renouvelable tacitement
- Conditions d'utilisation : lavage des camions de collecte exclusivement, après leurs tournées, entre 11h et 15h30
- Obligations des parties
    - L'Agglomération s'engage à :
        - Utiliser la piste de lavage exclusivement pour le nettoyage des camions de collecte
        - Maintenir la piste propre après chaque utilisation
        - Respecter les consignes d'utilisation des équipements
        - Signaler tout dysfonctionnement au propriétaire
    - La Mairie de Sourdeval s'engage à :
        - Garantir l'accès à la piste de lavage pendant les horaires convenus
        - Entretenir les équipements en bon état de fonctionnement
        - Fournir les produits de nettoyage nécessaires
- Conditions financières : le bénéficiaire assumera les frais liés à l'utilisation de la piste de lavage, y compris les coûts liés à l'eau, à l'électricité et aux produits de nettoyage.

  Le montant de la redevance correspondant aux conditions financières évoqués ci-dessus représentent une charge de 300€ par mois, payable au semestre échu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil sont invités à débattre en vue d'accepter l'utilisation de la piste de lavage par les camions de collecte des déchets et en vue d'approuver les modalités du projet de conventionnement avec l'Agglomération du Mont Saint Michel.

Le Directeur des services techniques sollicité à l'issue du Conseil précise que deux camions sont concernés par le présent projet de conventionnement.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

7. Présentation d'une décision modificative du budget dans le cadre des travaux du budget annexe des Boutons d'Or

Rapporteur Adrien JEHENNE
Délibération n°2026.07.07

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la première tranche du lotissement Calandot - Les Boutons d'Or, des travaux complémentaires à ceux prévus ont dû être engagé. En parallèle, l'actualisation des indices de revalorisation des contrats a été appliqués par les entreprises. Cette revalorisation des indices s'est révélée supérieure aux estimations prévues au budget. L'écart entre la réalisation des travaux prévu et les prévisions d'indexation des indices s'élève à 60 000€.

Afin de financer ces dépenses sans modifier l'équilibre général du budget, il est proposé au Conseil de diminuer de 60 000€ les crédits inscrits dans l'opération « vidéosurveillance » dont les besoins pour l'année 2026 sont inférieurs aux prévisions initiales et de les verser sous forme de subvention au budget annexe du Lotissement Calandot – Les Boutons d'Or.

Les 60 000€ vont être à la fois versés sous forme de subvention en section de fonctionnement pour le paiement des factures à de travaux hauteur de 43 000€, et en investissement à hauteur de 17 000€ pour les écritures de stock (écriture comptable).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil est invité à délibérer en vue de :

- Verser une subvention de 43 000€ en fonctionnement et de 17 000€ en investissement depuis le budget principal de la commune vers son budget annexe du Lotissement Calandot – Les boutons d'Or (délibération 2026.07.07)
- Prendre la décision modificative n°1 pour le budget principal (délibération 2026.07.08)
- Prendre la décision modificative n°2 pour le budget annexe du Lotissement Calandot – Les Boutons d'Or (délibération 2026.07.09)

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

8. Présentation d'une demande d'achat de foncier communal

Rapporteur Adrien JEHENNE
Délibération n°2026.07.08

Monsieur BARTHELEMY potentiel acquéreur du bâtiment de la brocante de Monsieur GUESDOITS a demandé à la commune s'il est possible d'acquérir une parcelle de terrain afin de disposer d'une aire de stationnement et d'un espace privatif à l'extrémité du bâtiment. Le plan ci-dessous illustre cette demande.

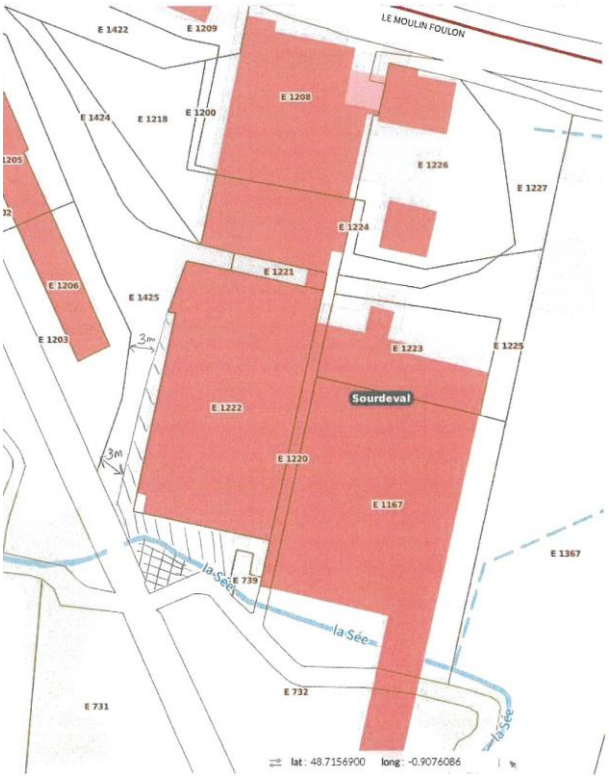

Le conseil est invité à débattre en vue d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette demande sous réserve de l'aboutissement de la procédure d'achat du bâtiment de Monsieur GUESDOITS.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

9. Demande d'approbation de vente d'une licence IV de la commune

Rapporteur Adrien JEHENNE
Délibération n°2026.07.09

Lors de la fermeture du restaurant « Chez Yo », la Commune de Sourdeval a acquis la Licence IV associée à l'établissement pour un montant de 7 999€ tous frais compris.
Aujourd'hui, dans le cadre de la réouverture d'un établissement de restauration dans le même immeuble, il est demandé à la Mairie de racheter la Licence IV.

Il est demandé au Conseil Municipal de débattre en vue d'approuver la vente de la Licence IV au restaurateur qui souhaite ouvrir un établissement dans l'ancien local « Chez Yo » à l'euro – l'euro, soit 7 999€.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

10. Demande d'occupation privative temporaire d'une partie de la Place du Champ de Foire dans le cadre de la fête communale du 15 août 2026

Rapporteur Manuella HAMEL
Délibération n°2026.07.10

Dans le cadre de la fête communale du 15 août 2026, le Comité des fêtes de la commune sollicite la Mairie afin d'occuper temporairement de manière privative une partie de la Place du Champ de Foire.
Au vu de la réglementation en cours au sein de la commune concernant l'occupation du domaine public à titre privatif (délibération 2018.05.11), une redevance de 10€/m² par an est demandée pour les terrasses non closes.
Dans le cadre de la sollicitation du comité des fêtes, il résulte une demande d'occupation du domaine public estimée à 11 000m², ce qui représente pour une journée de privatisation accordée à titre exceptionnelle dans le cadre de la fête communale traditionnelle, une redevance de 301.36€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, est invité à débattre de la proposition de redevance de l'occupation du domaine public à titre temporaire et privatif pour le comité des fêtes de Sourdeval dans le cadre de la fête du 15 août 2026.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

11. Proposition de réalisation d'une campagne de stérilisation des chats errants

Rapporteur François MESTRES
Délibération n°2026.07.11

La Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats libres est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats et les souris.
De plus, étant un animal territorial, les chats présents sur un site empêchent tout autre chat de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe un biotope favorable et les éradiquer entraine leur remplacement spontané et immédiat par d'autres chats. Enfin, il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans seulement.

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une convention avec les Mairies qui la sollicitent pour les campagnes de stérilisation et d'identification.
La Fondation s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres dans sa totalité sur la base des tarifs maximums suivants, facturés par le praticien :

- 100€ pour les mâles
- 120€ pour les femelles
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies.

Au cours de l'intervention, le vétérinaire procèdera au puçage de l'animal au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

La Fondation n'intervient pas pour attraper les chats qui devront être véritablement des chats errants, ni ne gère le transport des animaux, les chatons de moins de 6 mois ne sont pas concernés par l'opération, enfin si des frais supplémentaires sont nécessaires, ils seront à la charge de la Mairie après échange avec le vétérinaire.

Une demande de devis a été faite auprès du Cabinet vétérinaire de Saint Laurent de Cuves afin de vérifier les prix pratiqués. Il s'avère que le tarif association sera appliqué et qu'ils sont tous inférieurs à la grille de prix annoncée par la Fondation 30 Millions d'Amis :

- 30€ pour les mâles
- 60€ à 85€ pour la stérilisation des femelles
- 30€ pour la pose d'une puce électronique

Il conviendra, lors de la signature de la convention, d'indiquer une estimation du nombre de chats à faire stériliser dans l'année civile afin que la Fondation affecte le montant moyen estimatif de 110€ par animal (impossible de savoir à l'avance combien de mâles et de femelles seront attrapés). La fondation règlera ensuite directement le vétérinaire choisis par la Mairie sur la base des tarifs maximums indiqués ci-dessus.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur MESTRES, est invité à débattre en vue d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et de faire procéder à la stérilisation des chats errants.

Vote : adopté à l'unanimité par 25 votants pour.

12. Demande d'information de la population de la situation des cours d'eau et des nappes souterraines par le SDEAU50

Rapporteur David GIROULT

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche souhaite informer les élus du territoire afin que des actions de gestion de la ressource soient mises en place pour préserver la ressource.

« Mesdames, Messieurs les maires,
Les événements climatiques récents (faibles précipitations, successions d'épisodes caniculaires, ...) ont impacté la ressource en eau souterraine de même que les cours d'eau sur l'ensemble du département. La situation est préoccupante alors que nous entrons seulement dans la saison estivale et que les prévisions météorologiques à venir ne sont pas rassurantes.

Notre territoire étant très dépendant des précipitations, nous vous invitons à engager - sur votre commune et auprès de vos services - toute mesure favorable à une diminution des consommations en eau. Toute économie d'eau est précieuse pour pallier les tensions actuelles et à venir sur la ressource en eau.
Nous vous invitons également à relayer cette invitation à adopter des mesures d'économies d'eau auprès de vos concitoyens en vous appuyant sur "La Minute Ressource". Ce partage complétera ainsi l'ensemble des moyens de communication déjà mobilisés.
Vous remerciant par avance pour votre compréhension, je ne doute pas de votre implication sur cet enjeu de préservation de la ressource en eau qui est l'affaire de tous !
Le SDeau50 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner dans vos démarches.
Sincères salutations.
Vincent BICHON - Président du SDeau50 ».

Vote : pas de délibération ni de vote.

13. Point supplémentaire : formalisation de l'acceptation du Compte Financier Unique

Rapporteur Adrien JEHENNE
Délibérations 2026.07.12 / 2026.07.13 / 2026.07.14

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;
Vu le CFU 2025 de la Commune de Sourdeval ;
Vu le CFU 2025 du budget annexe du Lotissement des Boutons d'Or et le Compte administratif du Lotissement du 11 novembre ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la Présidence de David GIROULT ;
Considérant les CFU présentés et le compte administratif résumés comme suit par le président de séance :

Concernant la Commune de Sourdeval (délibération 2026.07.12)

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 132 606.24 €
	RECETTES	3 555 699.58 €
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 202 702.40 €
	RECETTES	1 166 581.89 €

Concernant le lotissement des boutons d'or (délibération 2026.07.13)

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€

Concernant le **lotissement du 11 novembre** (délibération 2026.07.14)

		2025
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€
		2025
INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00€
	RECETTES	0.00€

Il est proposé au Conseil Municipal d'Approuver le CFU 2025 de la commune de Sourdeval ainsi que du lotissement des Boutons d'Or et le Compte Administratif du Lotissement du 11 novembre.

Vote : 23 votants pour, Le Maire détenteur d'un pouvoir ne prend pas part au vote.

14. Questions diverses

Avant de passer aux questions diverses, Adrien JEHENNE procède à des remerciements et à la communication de différentes dates à retenir !

Jean-Claude DESMASURES demande si la Mairie a été informé des manœuvres militaires ont lieux dans les environs. **Adrien JEHENNE** explique que non, ils sont basés à Mortain donc nous n'avons pas eu d'information plus précise que cela.

Anne-Marie ARSENE demande si le feu d'artifice va bien être tiré le 13 au soir ? **Adrien JEHENNE** explique que la Préfecture n'interdit pas les feux d'artifices mais demande à la Mairie de prendre ses précautions. Le Président de la caserne a été sollicité, la présence de camion est payante.

Sébastien DANGUY demande s'il est possible que les campagnes de Sourdeval soient aussi bien intégrées dans les plannings que le centre-ville ? Patrick FOUCHET fait la moisson et pas les fauchages des bernes. **Adrien JEHENNE** explique qu'une loi empêche de faucher pour ne pas empêcher la nidification. **Jean-Claude DESMASURES** explique qu'en ce moment passer l'épareuse c'est dangereux. **Sébastien DANGUY** explique qu'il faudrait passer en juin car les enfants qui prennent le bus sont sur la route car les fougères et les ronces prennent toutes la place. **David GIROULT** explique qu'à Beauficel et à Brouains, il passe 2 fois paradoxalement ! Adrien JEHENNE explique que dans les mois qui viennent un appel d'offre sera probablement lancé, cela devrait résoudre le problème.
Bruno FORGEAIS demande si la C5 qui est dans l'herbe sera enlevée bientôt. **Adrien JEHENNE** répond que cela a été fait il y a 15 jours environ.

Après s'être assuré qu'il n'y a plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h37